

## *Séance extraordinaire du 25 mars 2024*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Trécesson, tenue à 18 h 10, le 25 mars 2024, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Ghislain Nadeau :

Monsieur André Masson, conseiller au siège no. 1  
Madame Nadia Caron, conseillère au siège no. 2  
Madame Nathalie Dion, conseillère au siège no. 3  
Monsieur Martin Veilleux, conseiller au siège no. 4  
Monsieur Stéphan Roy, conseiller au siège no. 6

Monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier, par intérim, et monsieur Mario Morin, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, par intérim, sont également présents, ainsi que le procureur de la municipalité, Maître Louis-Charles Bélanger. Aucun citoyen dans l'assistance.

### **Constatation du quorum et ouverture de la séance**

À 18 h 10, monsieur le maire Ghislain Nadeau ouvre la séance, après constatation du quorum.

### **Résolution 2024-03-057**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller André Masson, appuyé par monsieur le conseiller Martin Veilleux et résolu :

**Que** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

### **Déclaration du directeur général et greffier-trésorier, par intérim**

Monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier, par intérim, déclare que les avis de convocation pour la tenue de la présente séance extraordinaire ont été signifiés dans les délais prescrits par la loi.

### **Résolution 2024-03-058**

#### **Adjudication de contrat à la firme Stantec Experts-conseils Ltée – Fourniture de services professionnels pour la préparation de plans et devis**

**Attendu qu'** en date du 2 février 2024, un appel d'offres public était lancé pour recevoir des offres de services professionnels pour des activités d'ingénierie nécessaires à des travaux de plans et devis pour la réfection des chaussées et du drainage de routes rurales;

**Attendu que** les enveloppes d'offres de services ont publiquement été ouvertes à la mairie, le 7 mars 2024;

## Séance extraordinaire du 25 mars 2024

**Attendu que** les firmes de génie-conseils suivantes ont soumis une offre de services :

- Stantec Experts-conseils Ltée
- HKR Consultation
- Équipe Laurence Inc.

**Attendu qu'** en conformité avec le document d'appel d'offres, un comité *ad hoc*, composé de trois membres, a procédé à l'analyse des offres reçues par un système de pondération et d'évaluation des offres de services, toutes jugées conformes, et que chacune des firmes précitées a obtenu un pointage intérimaire minimal de 70 points, permettant ainsi l'ouverture de l'offre de prix déposée par chacune des firmes;

**Attendu qu'** en date du 19 mars 2024, les enveloppes de prix ont été ouvertes;

**Attendu qu'** en conformité avec le document d'appel d'offres, un pointage final a été calculé et attribué pour chacune des offres de prix soumises, et ce à partir du pointage intérimaire attribué par les membres du comité d'analyse et du prix de soumission offert, avec les résultats finaux suivants :

Soumissionnaires	Pointage intérimaire	Prix de soumission (taxes incluses)	Pointage final
Stantec Experts-conseil Ltée	74	161 424,90 \$	7,682
HKR Consultation	71	166 525,63 \$	7,266
Équipe Laurence Inc.	77	245 471,62 \$	5,174

**Attendu que** la firme Stantec Experts-conseils Ltée a obtenu le plus haut pointage final,

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux, appuyé par madame la conseillère Nadia Caron et résolu :

**Que** ce conseil adjuge à la firme Stantec Experts-conseils Ltée, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la préparation de plans et devis, dans le cadre du projet « Réfection des chaussées et du drainage des routes rurales – Phase 2024 », pour un prix soumis de 161 424,90 \$, taxes incluses.

**Que** le directeur général et greffier-trésorier, par intérim, monsieur Guy Nolet, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Trécesson, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

### Résolution 2024-03-059

#### Acquisition d'un tracteur multi-usages

**Considérant** la volonté du conseil municipal d'acquérir un tracteur multi-usages pour le service des travaux publics;

**Considérant qu'** un tel équipement permettra d'offrir aux citoyens un meilleur service par la rapidité d'intervention pour différents travaux, tant en période estivale qu'en période hivernale;

**Considérant qu'** un tel équipement permettra d'accroître l'efficacité des ressources humaines œuvrant au sein du service des travaux publics;

*Séance extraordinaire du 25 mars 2024*

**Considérant que** des prix ont été demandés, sur invitation, auprès de deux fournisseurs, pour l'achat d'un tracteur multi-usages, devant comprendre un chargeur frontal et godet, un backhoe, une tondeuse, un souffleur arrière, un siège rotatif ainsi qu'une cabine en toile;

**Considérant que** les deux propositions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaire	Prix soumis (avant taxes)
Équipements Nordmax Inc.	38 845,89 \$
Tracteurs LS Abitibi	38 810,00 \$

**Considérant que** l'offre déposée par la compagnie Équipements Nordmax Inc. comprend un souffleur d'une largeur de 60 pouces et une garantie de 10 ans par rapport à l'offre de la compagnie Tracteurs LS Abitibi, dont la largeur du souffleur est de seulement 54 pouces et la garantie de seulement 6 ans;

**Considérant que** pour des prix offerts pratiquement identiques, l'offre de la compagnie Équipements Nordmax Inc s'avère la plus avantageuse,

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Roy, appuyé par madame la conseillère Nadia Caron et résolu :

**Que** ce conseil retienne l'offre de prix de la compagnie Équipements Nordmax Inc. et procède ainsi à l'achat d'un tracteur multi-usages, de marque Massey-Ferguson, au prix de 38 845,89 \$ (avant taxes);

**Que** la dépense de 40 787,25 \$ (taxes nettes) soit défrayée par un emprunt au fonds de roulement et que les termes de son remboursement soient de cinq (5) ans, comme suit :

Année 2025 : 8 157,45 \$  
Année 2026 : 8 157,45 \$  
Année 2027 : 8 157,45 \$  
Année 2028 : 8 157,45 \$  
Année 2029 : 8 157,45 \$

Adoptée à l'unanimité.

**Période de questions**

Aucune question posée.

**Résolution 2024-03-060**

**Levée de l'assemblée**

À 20 h 19, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Nadia Caron, appuyé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

*Séance extraordinaire du 25 mars 2024*

**Que** la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

Ghislain Nadeau  
Maire

Guy Nolet  
Directeur général et greffier-trésorier,  
par intérim